



Niort, le 31 mai 2023

Monsieur Jérôme BALOGE
Maire de Niort

Lettre ouverte de la CGT des territoriaux pour les personnels des écoles de la ville de Niort.

Monsieur le Maire,

L'éducation est un service public qui ne peut être bradé. Nous devons fournir aux parents la garantie d'un service public de qualité conforme aux préférences affichées par notre municipalité. Pour cela il faut du personnel qualifié en nombre suffisant, et correctement rémunéré. Depuis quelques années la situation ne cesse de se dégrader. Nous constatons une pénurie de personnel et une montée croissante des incivilités dans de nombreux services comme par exemple celui de l'éducation.

Les métiers de référent périscolaire, d'animateur, d'ATSEM, d'agents polyvalents, d'agents de restauration sont particulièrement exposés. Depuis 2020 nous n'avons constaté aucune évolution concrète. La situation s'est même dégradée avec par exemple le départ de nombreux **agents aux multiples contrats venant du centre de gestion**. Certains cumulent jusqu'à 35 contrats sur une période de 8 ans.

Est-ce bien le rôle d'un centre de gestion de fournir un travail intérimaire déguisé en accroissement temporaire d'activité? La réponse est NON ! L'accueil périscolaire est un service pérenne qui accueille des milliers d'enfants dans les écoles de la ville. Ce service n'est pas comme les autres, il s'agit d'enfants !

Lorsque les accueils des écoles ne sont pas pourvus en personnel en nombre et en qualifications suffisantes il en va de la sécurité des enfants.

C'est la raison pour laquelle nous voulons enfin nous faire entendre pour améliorer nos conditions de travail.

La réunion de négociation du mardi 30 mai 2023 n'a malheureusement débouchée sur rien de concret. Madame Rose Marie Nieto (élue aux affaires scolaires) s'oppose toujours à la révision du statut des agents et nous notons de sa part des propos inacceptables à l'égard des représentants syndicaux.

Les différents métiers revendentiquent:

Les référents périscolaires qui font office d'encadrant de proximité avec une autorité fonctionnelle sur le terrain, font face à des équipes en sous-effectif. Ils doivent alors prendre en charge un groupe d'enfants au détriment de leurs nombreuses autres missions. Malgré cela, de nombreuses écoles se retrouvent avec un taux d'encadrement inférieur à la réglementation. Qu'en est-il alors de sa responsabilité ?

Le cadre réglementaire est pourtant très clair. Sur les temps d'ACM déclarés, le référent est un directeur d'ACM dont il assume toutes les fonctions y compris l'encadrement d'équipe et la responsabilité juridique. Cette notion fondamentale n'est pas reconnue statutairement sinon par le terme d'autorité fonctionnelle. Nous nous rendons compte à l'évidence que les missions réelles d'encadrement d'équipe et de médiation sociale que les référents endossent par la force des choses sur terrain sont des missions de catégorie B. Il faut impérativement revoir ce statut pour le rendre plus conforme à la réalité des missions

Les ATSEM demandent le passage au grade d'agent de maîtrise depuis 2018, conformément à ce que prévoit le déroulement de carrière (décret de 2018 - 153).

Les agents polyvalents demandent une meilleure répartition du temps de travail entre l'entretien des locaux et la surveillance des enfants, car celui-ci comporte de nombreuses incohérences.

Les agents de la restauration demandent une reconnaissance pour ceux qui effectuent des remplacements d'agent de maîtrise de longue durée.

Tous les agents demandent un arbitrage des congés et des RTT en fonction des particularités de chacun pour obtenir une égalité de traitement dans la même direction.

La création d'un pool de remplacement digne de ce nom pour faire face aux nombreuses absences non remplacées.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Pour la CGT
Robert Bachelier
Secrétaire général

PS : Nous nous réservons le droit d'utiliser cette lettre à toutes fins utiles

Syndicat CGT des personnels actifs et retraités des collectivités de la communauté d'agglomération du niortais

3 rue du mûrier, 79000 Niort Tél : 05 49 78 76 01 - e mail : cgt.txniort@gmail.com